|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |

|  |  |
| --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/SBI/3/17/Rev.114 avril 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

Organe subsidiaire chargé de l’application

Troisième réunion

En ligne, du 16 mai au 13 juin

Point 14 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

# evolution des budgets de la Convention et De ses Protocoles

## *Note révisée de la Secrétaire exécutive*

# Introduction

1. Dans la décision [14/37](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-37-fr.pdf), la Conférence des Parties a adopté un programme de travail et un budget intégrés pour la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages. Des décisions complémentaires ont été adoptées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à sa neuvième réunion (décision [CP-9/16](https://www.cbd.int/doc/decisions/cp-mop-09/cp-mop-09-dec-16-fr.pdf)), et par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages à sa troisième réunion (décision [NP-3/16](https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-03/np-mop-03-dec-16-fr.pdf)). La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux deux Protocoles ont approuvé un budget de base intégré s’élevant à 18 948 900 dollars É.-U. pour l’année 2019 et à 19 895 200 dollars É.-U. pour l’année 2020.
2. En raison du report de la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, pour cause de pandémie mondiale de COVID-19, le présent document vise à fournir une mise à jour du Secrétariat sur les questions financières et administratives pour la période allant de janvier 2019 au 31 décembre 2020. La partie II du présent document aborde les questions financières et budgétaires pour l’exercice biennal 2019-2020, tandis que la partie III aborde des questions générales. Enfin, la partie IV examine les conséquences du report de la tenue de la Conférence des Parties, dû à la pandémie en cours.

# Situation des fonds d’affectation spéciale au titre de la Convention et de ses Protocoles

## Budget de base de la Convention et de ses Protocoles

### Recettes

1. Dans la décision 14/37, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base intégré s’élevant à 18 948 900 dollars É.-U. pour l’année 2019, et à 19 895 200 dollars É.-U. pour l’année 2020. Une fois déduites les économies réalisées durant la précédente période et la contribution du pays hôte, le montant total des contributions prévues pour 2019 et 2020 s’élève à 32 984 700 dollars É.-U. Le montant des contributions prévues des nouvelles Parties aux Protocoles en 2019 et 2020 (17 pays ont ratifié le Protocole de Nagoya et deux pays sont devenus Parties au Protocole de Cartagena) s’élève à 94 000 dollars É.-U. En conséquence, le montant total des contributions prévues est de 33 078 000 dollars É.-U., incluant 16 045 000 dollars É. U. pour 2019 et 17 033 700 dollars É.-U. pour 2020. Pour l’exercice biennal 2019-2020, le Secrétariat avait reçu, au 31 décembre 2020, des contributions d’un montant total de 29 015 900 dollars É.-U.
2. Au 31 décembre 2020, le taux de collecte pour 2019 était de 91,26 %, et ce taux était de 84,38 % pour 2020, ce qui représente un taux de collecte global pour l’exercice biennal de 87,72 % à ce jour. Le versement des contributions pour 2020 a été plus lent qu’à l’ordinaire, pour différentes raisons liées à la pandémie de COVID-19.

**Tableau 1
Situation générale des contributions prévues pour l’exercice biennal 2019-2020**

*(En milliers de dollars É.-U.)*

|  |  |
| --- | --- |
| *Source de financement* | *Ressources pour2019-2020* |
|  |  |
| Budget approuvé | 38 844,1 |
| Pays hôte | -2 652,8 |
| Économies de l’année précédente | -3 206,6 |
| Nouvelles Parties à la Convention | 94 |
| **Montant total prévu** | **33 078,0** |
| Montant reçu au 31 décembre 2020 | 29 015,9 |
| **Montant non acquitté** | **4 062,8** |
| **Taux de collecte** | **87,72%** |

1. Les arriérés de contributions pour 2018 et les années précédentes s’élèvent à 3 144 924 dollars É. U., ce qui représente 43,63 % du montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2020. De plus, certaines Parties n’ont jamais payé leurs contributions, à savoir, 7 Parties à la Convention, 13 Parties au Protocole de Cartagena et 28 Parties au Protocole de Nagoya.

**Tableau 2
Contributions prévues – Situation au 31 décembre 2020***(En dollars É.-U.)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Convention** | **Protocole de Cartagena** | **Protocole de Nagoya** |
| Contributions non acquittées pour 2019-2020 | 2 873 517 | 672 658 | 516 670 |
| Contributions non acquittées pour les années précédentes | 2 255 074 | 609 882 | 279 969 |
| **Total** | **5 128 590** | **1 282 539** | **796 639** |

1. Dans la décision 14/37, la Conférence des Parties a prié instamment les Parties qui n’ont pas encore versé leurs contributions aux budgets de base pour 2017 et pour les années précédentes à le faire dans les meilleurs délais et sans conditions. La Secrétaire exécutive prendra des mesures de suivi, avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le président de la Conférence des Parties, conformément aux paragraphes 25 à 31 de la décision.
2. Les tableaux des contributions versées aux budgets de base de la Convention et de ses Protocoles sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat.[[2]](#footnote-2)
3. En plus de ces contributions, le Secrétariat a reçu, en 2020, une généreuse contribution du Gouvernement canadien d’un montant de 750 000 dollars canadiens, destiné à la rénovation des salles de conférence du Secrétariat pour faciliter les réunions en ligne et réduire l’impact environnemental du fonctionnement du Secrétariat. Les travaux de rénovation devraient être achevés d’ici la fin de l’année 2021.

### Dépenses

1. De janvier 2019 à décembre 2020, le montant total des dépenses engagées s’est élevé à 30,8 millions de dollars É.-U. (voir le tableau 3). Ce montant n’inclut pas les dépenses pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties et la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, qui ont été reportées jusqu’en 2021. Cependant, ce montant inclut une partie des dépenses engagées pour la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, y compris des dépenses additionnelles engagées par le Secrétariat pour les réunions spéciales en ligne tenues en septembre et décembre 2020, liées aux réunions des deux organes subsidiaires. Le budget alloué pour les réunions, d’un montant de 3 688 000 dollars É.-U., tel qu’approuvé par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion, sera probablement dépassé d’ici la fin de l’année 2021, puisque ces dépenses n’avaient pas été anticipées à l’époque. En conséquence, dans la décision EM-2/1, la Conférence des Parties a approuvé un montant supplémentaire de 271 800 dollars É. U. pour couvrir les dépenses engagées pour les réunions spéciales en ligne qui auront lieu en 2021[[3]](#footnote-3). De plus, le Secrétariat a lancé un appel de fonds en décembre 2020, en vue de collecter des fonds volontaires pour financer les réunions informelles liées à la préparation des réunions des deux organes subsidiaires.
2. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage imposées partout dans le monde en 2020, le budget alloué aux voyages en mission, aux réunions du Bureau et aux réunions d’experts n’a pas été totalement utilisé. Ainsi, plusieurs réunions du Bureau de la Conférence des Parties ont eu lieu en ligne, de même que : a) la dix-septième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, b) la quatorzième réunion du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, c) la troisième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages, d) une réunion du Comité consultatif informel du Centre d’échange de la Convention, et e) la onzième réunion du Comité consultatif informel du Centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

**Tableau 3
Dépenses prévues par poste de dépense au titre du budget intégré approuvé pour 2019-2020** *(En milliers de dollars É.-U.)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Poste de dépense* | *Budget total approuvé* | *Montant total des dépenses engagées(1 janvier 2019-31 décembre 2020)* | *Variation* |
| A. Dépenses de personnel | 23 080,5 | 19 600,0 | 3 480,5 |
| B. Réunions du bureau | 365,0 | 200,0 | 165,0 |
| C. Voyages en mission | 800,0 | 547 | 253 |
| D. Consultants/sous-traitants | 100,0 | 100,0 | - |
| E. Matériel de sensibilisation du public/communications | 100,0 | 103,6 | (3,6) |
| F. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 200,0 | 200,0 | 0,0 |
| G. Formation | 10,0 | 5,0 | 5,0 |
| H. Traduction du site Internet du Centre d’échange/projets liés au site Internet | 130,0 | 83,0 | 47,0 |
| I. Réunions | 3 688,0 | 1 100,0 | 2 588,0 |
| J. Réunions d’experts | 320,0 | 150,7 | 169,3 |
| K. Réunions extraordinaires sur l’après-2020 | 1 310,0 | 1 100,0 | 210,0 |
| L. Loyer et dépenses connexes | 2 652,9 | 2 666 | (13,1) |
| M. Dépenses générales de fonctionnement | 1 453,2 | 1 453,2 | 0,0 |
| **Sous-total (I)** | **34 209,6** | **27 308,5** | **6 901,1** |
| II. Dépenses d’appui au programme (13%) | **4 447,2** | **3 550,1** | **897,1** |
| **Sous-Total (I + II)** | **38 656,8** | **30 858,6** | **7 798,2** |
| III. Réserve du fonds de roulement | 187,3 | 187,3 |   |
| **Total général (I + II + II)** | **38 844,1** | **31 045,9** | **7 798,2** |

## Fonds d’affectation spéciale (BE) de contributions volontaires en appui aux activités approuvées pour la période 2019-2020

1. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles prennent acte des estimations de financement s’élevant à 23 291 600 dollars É. U. pour le Fonds d’affectation spéciale de contributions volontaires additionnelles en appui aux activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles pour la période 2019-2020.
2. Au 31 décembre 2020, des contributions d’un montant total de 8 005 374 dollars É.-U. avaient été reçues pour le Fonds d’affectation spéciale BE. Les activités ayant bénéficié le plus de ces contributions volontaires sont énumérées dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4
Fonds d’affectation spéciale (BE) de contributions volontaires en appui aux activités approuvées pour la période 2019-2020***(En dollars)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités financées** | **Montant** |
| Consultation régionale sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 | 863 000 |
| Activités liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 | 1 957 000 |
| Cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* | 255 325 |
| Stratégie pour les aires protégées et Objectif 11 d’Aichi pour la biodiversité | 399 450 |
| Biodiversité marine et thèmes connexes | 590 000 |
| Initiative Bio-Bridge | 994 670 |
| Restauration des écosystèmes | 776 122 |
| Information de séquençage numérique | 570 331 |
| Autres activités | 1 192 637 |
| **Total** | **7 598 535** |

## Fonds général d’affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales (VB) pour la période 2019-2020

1. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles prennent acte des estimations de financement s’élevant à 565 000 dollars É.-U. pour le Fonds général d’affectation spéciale (VB) de contributions volontaires pour faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales.
2. A ce jour, le Secrétariat a reçu des contributions d’un montant de 412 533 dollars É.-U., qui ont permis de financer les voyages de 44 participants venant de peuples autochtones et de communautés locales, assurant leur participation aux première et deuxième réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à la vingt-troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à la onzième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8j) et les dispositions connexes de la Convention.

## Fonds d’affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention (BZ) pour la période 2019-2020

1. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles prennent acte des estimations de financement s’élevant à 3 842 000 dollars É. U. pour le Fonds d’affectation spéciale (BZ) de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention. En août 2020, des contributions d’un montant de 2 015 353 dollars É.-U. avaient été reçues, et le Secrétariat a pu assurer la participation de 240 délégués venant de pays en développement aux première et deuxième réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à la vingt-troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à la onzième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8j) et les dispositions connexes de la Convention. Conformément à la procédure en vigueur pour l’allocation de fonds provenant du Fonds d’affectation spéciale BZ, telle qu’adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (décision IX/34, paragraphe 31), un financement a été accordé en priorité aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.
2. Les contributions versées en 2019-2020 n’ont pas été suffisantes pour faciliter la participation de toutes les Parties admissibles aux quatre réunions susmentionnées. De plus, une brève analyse des financements provenant du Fonds d’affectation spéciale BZ en 2019 et 2020, montre que les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement sont le plus dépendants d’un appui financier fourni par le Secrétariat. On observe une même tendance durant toute la période allant de 2009 à 2016, comme signalé par la Secrétaire exécutive à l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa deuxième réunion (voir [CBD/SBI/2/18](https://www.cbd.int/doc/c/c259/1bde/a30b3a44c1edb8407b7a5c36/sbi-02-18-fr.pdf)).
3. Conformément au paragraphe 37 de la décision 14/37, le Secrétariat examinera la structure et le règlement du Fonds d’affectation spéciale BZ à la lumière de sa révision, et élaborera une proposition pour fins d’adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

# AUTRES QUESTIONS administrativeS et budgetaIREs

**A. Loyer et dépenses connexes**

1. Conformément au paragraphe 9 de la décision 14/37, le Secrétariat a renouvelé ses arrangements en matière de subventions avec le Gouvernement canadien et la Province du Québec, en ce qui concerne le loyer et les dépenses connexes pour ses locaux à Montréal. Ces arrangements couvrent la période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2029. Le Secrétariat a ensuite renouvelé son contrat de bail pour une durée de 10 ans à compter du 1er octobre 2019.

**B. Informations financières**

1. Au paragraphe 21 de sa décision 14/37, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive, en vue de renforcer davantage les efforts prodigués pour promouvoir la transparence et la responsabilité, de publier les informations à jour pertinentes pour la bonne gestion de la Convention. Donnant suite à cette décision, le Secrétariat a mis en place une partie dédiée sur le site Internet de la Convention, consacrée aux informations administratives et financières.[[4]](#footnote-4) Ces informations, y compris l’état des contributions obligatoires et des contributions volontaires, ainsi que les déclarations financières et les rapports d’audit du Secrétariat, peuvent être consultées dans cette partie du site Internet.

**C. Audit du Secrétariat**

1. Comme demandé par la Conférence des Parties au paragraphe 22 de sa décision 14/37, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l’ONU a effectué un audit concernant le fonctionnement du Secrétariat en juin et juillet 2019. L’audit porte sur la période allant de janvier 2016 à mai 2019, et est axé sur les quatre domaines suivants : a) la gestion stratégique; b) la gestion financière; c) la gestion des ressources humaines; d) la gestion de la performance. Le rapport final a été publié le 31 octobre 2019, et est disponible sur le site Internet de la Convention2. Au 31 décembre 2020, le Secrétariat avait déjà mis en œuvre cinq recommandations de l’audit, qui ont été acceptées par le BSCI; sept autres recommandations, dont deux adressées au Programme des Nations Unies pour l’environnement, sont actuellement mises en œuvre, et devraient être menées à bien en 2021.
2. Conformément au paragraphe 22 de la décision 14/37, le Comité des commissaires aux comptes de l’ONU, dans leur audit concernant le PNUE, ont examiné le fonctionnement du Secrétariat entre le 13 janvier et le 5 février 2020. Le champ d’application de l’audit a inclus un examen de la structure du mandat et des fonctions du Secrétariat de la Convention, y compris le cadre réglementaire et la délégation de compétence, le programme de travail et les domaines programmatiques, ainsi que la gestion des fonds et le recours à des consultants et travailleurs indépendants. Les conclusions et les recommandations du Comité figurent dans son rapport financier et dans le rapport financier audité du PNUE pour l’année 2019. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la Convention2. La mise en œuvre des recommandations du Comité est en cours.

**D. Budget axé sur les résultats**

1. Donnant suite à la décision 14/37 et aux recommandations de l’audit, le Secrétariat a constitué une équipe de travail interne chargée d’élaborer, avec l’aide du PNUE, un cadre axé sur les résultats pour le programme de travail du Secrétariat. Le Secrétariat parachèvera ce cadre en 2021, et transmettra un projet de programme de travail et de budget axés sur les résultats, pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

**E. Effectifs**

1. À sa quatorzième réunion, au paragraphe 11 de la décision 14/37, la Conférence des Parties a approuvé un tableau d’effectifs comprenant 49 postes professionnels et 29 postes de service général au titre du budget de base intégré pour la Convention et ses Protocoles. Huit postes professionnels sont actuellement vacants, et deux postes de service général sont vacants. Un processus de recrutement est en cours.
2. En plus des postes financés par les budgets de base, un total de 19 postes (4 postes professionnels et 15 postes de service général) au sein de la Division de l’administration, des finances et des services de conférence sont financés par le Fonds général d’affectation spéciale du PNUE. De même, 5 postes sont financés par le Fonds japonais pour la biodiversité (3 postes professionnels et 2 postes de service général), 3 postes sont financés par l’Union européenne (3 postes professionnels), 1 poste de responsable de liaison est financé par le Gouvernement chinois, et 2 postes sont financés par la République de Corée (1 poste professionnel et 1 poste de service général) dans le cadre de l’Initiative Bio-bridge. Le Japon a aussi apporté un soutien financier à un jeune expert associé (JEA), pour aider le Secrétariat à mettre en œuvre son programme de travail.
3. D’autre part, le Secrétariat a utilisé les services de 44 travailleurs indépendants, financés principalement par des contributions volontaires, en tant que ressources supplémentaires pour assurer la mise en œuvre du programme de travail et répondre aux besoins de personnel à court terme.

**F. Coopération avec d’autres institutions de l’ONU**

1. Donnant suite à la demande faite par la Conférence des Parties, au paragraphe 8 de sa décision 14/37, et à la lumière de la simplification du processus d’achats publics et de fourniture de services, le Secrétariat a renouvelé le Mémorandum d’Entente signé en 2007 avec l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI), qui est la principale institution des Nations Unies basée à Montréal. Le Mémorandum d’Entente révisé, signé en mars 2020, couvre des domaines relatifs aux services de conférence, services linguistiques, publications et impression. La coopération avec l’OACI a permis au Secrétariat de fournir des services adéquats à un prix abordable et conformément aux normes de l’ONU.
2. Le Secrétariat poursuit le maintien des arrangements de liaison conjoints avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) au siège de l’ONU à New York, en assurant le financement à hauteur de 50 % d’un poste P‑4 et d’un poste de service général, ainsi que le financement de 30 % des frais de bureau de ce bureau de liaison. Le bureau de liaison a continué de jouer un rôle très utile au cours des deux dernières années, notamment en ce qui concerne le suivi d’un mandat énoncé à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, par lequel l’Assemblée générale a été priée d’organiser, à sa soixante-quinzième session, un Sommet sur la biodiversité au plus haut niveau, afin de mobiliser un soutien et d’accroître la sensibilisation au sujet du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Le bureau de liaison a joué un rôle essentiel également pour faire avancer le programme de la Convention et accroître la sensibilisation au sujet de la biodiversité, en suivant l’évolution des débats et en participant aux principaux processus de l’ONU, en particulier le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau. Le bureau de liaison a préparé également le rapport annuel de la Secrétaire exécutive à l’Assemblée générale et mené les négociations intergouvernementales concernant la résolution annuelle sur l’application de la Convention, adoptée par l’Assemblée générale.

# Reponse à la pandemie de COVID-19 et preparation du budget pour l’exercice biennal 2021-2022

1. En réponse à la pandémie de COVID-19 et conformément aux exigences prescrites par le Gouvernement canadien et la Province du Québec, le personnel du Secrétariat est en télétravail depuis le 16 mars 2020. Le Secrétariat fonctionne depuis cette date en suivant les orientations de l’équipe de gestion des crises (CMT) de l’OACI, en tant que principale institution de l’ONU à Montréal.
2. La situation liée à la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de rénover et moderniser les espaces de bureau actuels pour se conformer aux exigences de santé publique et de distanciation physique prescrites par les autorités locales. Des tâches préparatoires de nettoyage des bureaux et d’élimination du matériel obsolète ont été accomplies. Actuellement, des dessins architecturaux et des documents de construction détaillés sont en cours d’élaboration. Les exigences requises pour le matériel audiovisuel et la disposition des quatre salles de conférence ont été finalisées, et la portée générale des travaux concernant le reste de la rénovation est presque finalisée. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence également la nécessité de moderniser l’infrastructure et le matériel de technologie de l’information du Secrétariat, afin de continuer d’assurer le bon fonctionnement de la Convention. Avec l’aide de membres du personnel au siège de l’ONU, le Secrétariat procède actuellement à une évaluation de son infrastructure et de ses systèmes de réseaux existants, en vue de moderniser ses capacités numériques et de pouvoir répondre à la demande croissante de réunions en ligne. D’autre part, le Secrétariat a commencé à numériser les documents administratifs pour permettre un accès facile et réduire les frais d’impression et de documents papier.
3. Suite au report de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et des réunions concomitantes des Parties aux Protocoles, du fait des restrictions de voyage et de grands rassemblements presque partout dans le monde, il est devenu nécessaire de trouver des arrangements alternatifs pour permettre le maintien du fonctionnement de la Convention après le 31 décembre 2020. Le présent document devrait faire l’objet d’un examen en même temps que la note de la Secrétaire exécutive sur le budget provisoire proposé pour 2021 ([CBD/ExCOP/2/2](https://www.cbd.int/doc/c/fa80/0afe/8878b158ad46d2efd5a9b7f5/excop-02-02-fr.pdf)).
4. Le Secrétariat préparera une proposition complète de budget pour l’exercice biennal 2021-2022, pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Etant donné le report de la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et les répercussions éventuelles sur la tenue des réunions ultérieures de la Conférence des Parties, le Secrétariat préparera également une proposition de budget pour la période 2021-2023.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBI/3/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.cbd.int/information/adm-fin/> [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir [CBD/ExCOP/2/3](https://www.cbd.int/doc/c/170f/859f/131ed10ab68adb93405a071e/excop-02-03-fr.pdf), tableau 2a. [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.cbd.int/information/adm-fin/> [↑](#footnote-ref-4)